

CHAMPIONNAT NATIONAL

CYCLISME SUR ROUTE - CONTRE LA MONTRE

SAINT-CHINIAN (34)

2 JUILLET 2022

PRADES-SUR-VERNAZOBRE

3 JUILLET 2022



FSGT

Béziers Méditerranée Cyclisme



edenauto premium



**Mot de la Présidente de la Région Occitanie
Pyrénées Méditerranée**



Quand on pense cyclisme en Occitanie, on pense immédiatement au Tour de France et aux étapes légendaires qui s'y déroulent chaque année. Mais le cyclisme en Occitanie, c'est avant tout un des sports les plus pratiqués dans notre région, qui plus est la plus sportive de France. Jeunes et seniors, amateurs et professionnels, en club et en solo... Le cyclisme fait partie de ces sports populaires qui font tomber les barrières et fédèrent les sportifs autour d'une même envie, celle de rouler. Alors évidemment, la Région est heureuse de soutenir le Championnat national FSGT de cyclisme sur route.

Ce sont près de 750 participants et 2500 accompagnateurs qui se retrouvent ce premier week-end de juillet à Saint-Chinian et Prades-sur-Vernazobre, pour faire de cet événement sportif une occasion mémorable de concilier performance sportive, et découverte de la région.

L'accès à la pratique sportive est une des priorités de la Région. Le sport ne serait pas ce qu'il est sans la mobilisation des clubs et des bénévoles qui donnent de leur temps, je tiens d'ailleurs à remercier ici le Béziers Méditerranée Cyclisme ainsi que les 80 bénévoles locaux impliqués dans l'organisation de ces championnats. A leurs côtés, la Région construit et rénove les équipements sportifs, mais aide également l'ensemble des clubs, notamment pour leur achat de matériel.

Il me reste à vous souhaiter à tous, participants, sportifs comme public et organisateurs, deux jours d'émotions intenses !

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées Méditerranée

Mot du Président du Département de l'Hérault

En accueillant le Championnat National FSGT de cyclisme sur route, l'Hérault confirme son image de terre de vélo.



Il est vrai qu'à de nombreuses reprises les routes héraultaises ont été le théâtre des confrontations des forçats de la route : hier avec le Grand Prix Midi Libre, aujourd'hui la route de l'Occitanie-La Dépêche et la Cyclo sportive « La Roger Pingeon » ont trouvé en Hérault un accueil privilégié leur permettant de dessiner des épreuves attirant de nombreux aficionados amassés sur les bords de routes.

Je n'ignore pas que parmi ces milliers de spectateurs se cachent également des pratiquants amateurs pour lesquels le vélo se décline au quotidien.

Le Département est à leur côté avec la mise en place de son « Plan Vélo » co-construit avec les acteurs du cyclisme héraultais dont les clubs FSGT.

Le Département investit à la fois pour les mobilités douces mais aussi pour les sportifs de tout âge. C'est avec une profonde satisfaction que j'approuve la démarche du Comité Départemental de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail d'implanter sur les reliefs des piémonts biterrois cette compétition qui rassemblera plus de 700 cyclistes.

Venant des écoles de vélo jusqu'aux masters, chez les hommes comme chez les dames, ils concourent en vue de l'attribution de vingt titres nationaux sur ce week-end estival.

Avec la collaboration du Béziers Méditerranée Cyclisme, je tiens à féliciter les nombreux bénévoles rassemblés autour de Maryse LAUSSEL, la Présidente du CD FSGT qui vont œuvrer à la réussite de cette manifestation et auxquels Hérault Sport qui fête cette année son quarantième anniversaire, apportera son soutien.

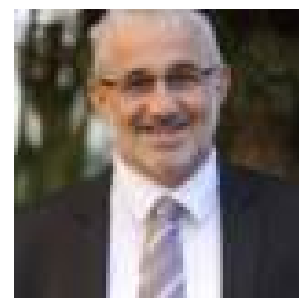
A tous les concurrents je souhaite une belle réussite en incitant les accompagnateurs à aller découvrir les trésors du saint chinianais et les sentiers d'Oenorando qui s'offrent à eux sur ce terroir d'exception.



Kléber MESQUIDA,
Président du Département de l'Hérault



**Mot du Le Président de la
communauté de communes Sud Hérault**



« Nous sommes très heureux d'accueillir encore cette année le championnat national de cyclisme sur route ! C'est une très belle reconnaissance des atouts que présente notre territoire pour ce sport. Notre Communauté de Communes est en effet très propice à la pratique du vélo sous toutes ses facettes et pour tous les publics : sportif, familial, pédagogique, tout-terrain ou bien sur routes comme c'est le cas ici...

La qualification et l'aménagement à venir de la voie-verte, le site VTT-FFC ou encore le déploiement du label national Accueil-vélo que nous soutenons aux côtés de l'Office de Tourisme sont autant de témoignages de l'importance de cette thématique pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

C'est donc avec une grande fierté que nous accueillons cette compétition nationale organisée par le Béziers Méditerranée Cyclisme. Le club biterrois est d'ailleurs familier des lieux puisque des championnats régionaux de cyclisme sur route "élites FFC" ont pu être organisés ces dernières années.

Nous renouvelons donc l'expérience avec joie et nous adressons tous nos encouragements aux participants, ainsi qu'un très bon séjour dans notre belle région à tous les visiteurs qui les accompagnent ! »

Jean Noël BADENAS



Mot du Maire de SAINT CHINIAN



C'est un grand honneur pour notre commune d'accueillir, en ce début d'été, le Championnat National de cyclisme sur route de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

Cet évènement nous permet de confirmer et de mettre une nouvelle fois en valeur, le lien étroit qui unit Saint-Chinian et la pratique de ce sport.

Nos routes avec leurs dénivelés parfaitement adaptés à ce type d'épreuves ont toujours été très appréciées par les amateurs de la petite reine comme le prouvent les nombreux cyclistes que l'on peut croiser au quotidien sur nos axes.

Les associations liées à la pratique du vélo tiennent depuis de nombreuses années une place importante dans les animations de notre commune.

Les amateurs viennent de très loin s'équiper dans le magasin spécialisé à Saint-Chinian. Les professionnels reconnaissent eux aussi la qualité de notre environnement : nous avons accueilli plusieurs étés le Tour de France, la dernière fois le 13 juillet 2016.

Ainsi, fidèle à son engagement pour les valeurs du cyclisme en particulier, du sport en général, notre commune mettra toute son énergie pour faire de cette journée une réussite sur le plan compétitif et un moment de convivialité dont nous avons tous besoin après les longs mois de crise sanitaire que nous venons de traverser.

Catherine COMBES
Maire de Saint-Chinian

Mot du Maire de PRADES sur VERNAZOBRES

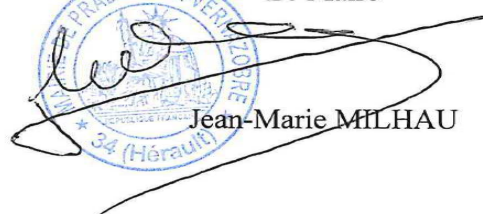


Après plusieurs rencontres avec vous, je viens vous confirmer mon envie ainsi que celle de mon conseil municipal, du comité des fêtes également, d'organiser le Championnat FSGT en partenariat avec votre club.

En effet nous sommes une petite commune entourée de vignes et des collines permettant la possibilité d'avoir plusieurs circuits pour des compétitions cyclistes. De plus nous sommes réputés pour être un village festif.

Personnellement je suis un fan, spectateur de toutes les compétitions touchant au cyclisme et pouvoir organiser une telle journée qui va rentrer dans le cadre de nos animations annuelles festives et de plus mettre en avant notre commune mais aussi l'appellation Saint Chinian, dont on fait partie avec cinq domaines en cave particulière et des viticulteurs coopérateurs qui participeront à cet événement, confirment notre motivation.

Bien à vous

Le Maire

Jean-Marie MILHAU

**Mot de La Présidente
Du Comité FSGT 34**



Juillet 2022 verra, une nouvelle fois, le département de l'Hérault terre d'accueil pour le championnat fédéral cycliste sur route.

Un petit coin de paradis, réputé pour son vin, recevra les nombreux participants venus de toute la France, pour en découdre sous un soleil d'été chaud et vivifiant ou assommant, suivant le cas.

C'est à Saint Chinian, village de taille moyenne mais réputé pour son accueil, niché au pied de la Montagne Noire, que le Club de vélo Biterrois, Béziers Méditerranée Cyclisme, a choisi de vous emmener.

Le Comité départemental et la commission cycliste FSGT ont bien entendu, souscrit à cette heureuse initiative.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui vont s'associer à cette belle organisation, sans oublier tous les Maires des Communes traversées à cette occasion.

Nous ne doutons pas un seul instant des capacités du club biterrois pour donner à cette manifestation tout le lustre qui sera le sien.

Vive le sport, et vive le vélo FSGT en terre d'Occitanie.

La Présidente du Comité 34.



Comité Départemental
Hérault



Mot du Président de la commission cycliste FSGT 34

La Commission Cycliste est très heureuse de vous accueillir pour ces Championnats Nationaux route et CLM FSGT 2022.

Au nom du Bureau de la Commission cycliste et de ses 800 licencié.e.s je tiens tout particulièrement à saluer la motivation et l'engagement à tout épreuve du Manager Général du BMC Béziers, Benjamin LOPEZ, la cheville ouvrière de l'organisation de ces Championnats avec l'aide de Ludovic Le Magourou, Olivier Bedène et tous les bénévoles du Club.

Je veux également souligner le travail quotidien pour notre sport en général et l'organisation de ces Championnats en particulier de de notre incontournable présidente du Comité Départemental Maryse LAUSSEL.

Merci aux communes de St Chinian et Prades sur Vernazobre de nous accueillir pour ce week end de compétition qui se veut avant tout une fête du vélo convivial et familial.

Les parcours du CLM et des routières dessinés par le BMC Béziers sont un terrain de jeu formidable pour ces Championnats.

On vous espère nombreux pour ce week end de la Fête du vélo et comme on dit chez nous entre cyclistes: Bonne régalaade !!

François FLORENTIN



edenauto premium



Mot du Président du
BÉZIERS MEDITERRANEE CYCLISME



Quel honneur pour le B M C d'avoir été choisi pour accueillir les Championnats Nationaux FSGT 2022 de Cyclisme sur Route

Bien entendu, rien de possible sans le soutien de Mayse Laussel Présidente du comité départemental de la FSGT 34, sans le soutien de Frédéric Deruchi Président de la commission cycliste Hérault et sans Hérault Sport pour leur soutien logistique.

Merci également à Madame le Maire de Saint Chinian, à Monsieur le Maire de Prades sur Vernazobre pour leur aide et soutien à l'organisation d'un tel événement sur leurs communes.

Le circuit, tracé sur les routes du vignoble, est vraiment idéal pour Désigner le champion ou la championne de chaque catégorie, du plus Jeune au plus ancien. Sur les 2 jours, ce sont près de 750 coureurs, 80 Bénévoles et au total environ 2500 personnes qui seront présentes pour Cet événement.

Alors, soyez les bienvenus dans notre beau département de l'Hérault, ou tout sera fait pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

Enfin, bravo à tous les bénévoles qui oeuvrent pour le club tout au long de la saison, bravo à tous nos coureurs et merci à tous nos partenaires.

Bonne chance à tous les participants.

Vive le cyclisme.

Le Président du BMC.

Perfecto RODRIGUEZ

**Mot du Manager Général du
BÉZIERS MEDITERRANEE CYCLISME**



Championnat National FSGT de Cyclisme sur Route

Les 2 et 3 juillet, nous aurons l'honneur d'accueillir le Championnat National FSGT de Cyclisme sur Route sur nos terres héraultaises.

Le Club du BMC et le Comité Départemental ont concocté des parcours pour promouvoir le Cyclisme et notre belle Région !

Ce Championnat promet de belles parties de manivelles avant la grande boucle !

Nous ferons bien sûr toutes les épreuves "route" mais nous apporterons également une nouveauté : en effet, nous réaliserons un contre-la-montre individuel ET par équipe !

Je tiens particulièrement à remercier la FSGT, les municipalités, qui nous soutiennent et nous font confiance... ainsi que tous les partenaires, qui rendent possible ce beau et grand projet.

Les bénévoles, les associations locales feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que ce championnat soit une véritable fête du vélo familiale ! Cela tombe bien, car les 2 et 3 juillet marqueront le coup d'envoi des vacances scolaires estivales !

Le rendez-vous est donc donné les 2 et 3 juillet, sur les communes de Saint-Chinian et de Prades-sur-Vernazobre.

Venez nombreux !

Benjamin LOPEZ

INFOS ACCUEIL

RETRAIT DE DOSSARDS ET TRANSPONDEURS:

Vendredi et Samedi MAIRIE DE SAINT CHINIAN
Dimanche MAIRIE PRADES sur VENZA ZOBRES

Vendredi

- 15h / 18h00: Dossard et transpondeurs des épreuves du samedi matin
- 8H00 Réunion d'information présence obligatoire des comités

Samedi

- 7h30 : 12h00: Dossards et transpondeurs des épreuves du samedi après midi
- 13h00 / 18h30: Dossards et transpondeurs des preuves du dimanche matin

Dimanche matin

- 7h00 / 13h00: Dossards et transpondeurs des épreuves du dimanche l'après midi

REPAS:

Vendredi soir / Samedi midi / Samedi soir : MAIRIE de Saint Chinian

Dimanche midi / Dimanche soir : MAIRIE de Prades sur Vernazobres

RECEPTION DES PODIUMS:

Samedi soir: Mairie de Saint Chinian

Dimanche soir: Mairie de Prades sur Vernazobres

PARKING COUREUR ET ACCOMPAGNATEUR
Rond-point Saint Laurent ou Route de Salabert

PROGRAMME de la remise des dossards et transpondeurs

Organisation a la distribution des dossards:

Vendredi :

de 15 h a 19 h pour les catégories super vétérans et vétérans

Samedi matin :

Dans une salle de 7 h a 7 h 45 pour les dossards des s/vétérans et vétérans
8 h 30 a 12 h 30 pour les seniors / espoirs et féminines

Samedi après midi :

Dans une salle de 13 h 30 a 18 h pour les cadets et minimes
Dans une autre salle de 13 h 30 a 18 h pour le CLM individuel

Dimanche matin :

de 7 h a 9 h 45 pour le CLM individuel et minimes / cadets
de 10 h a 12 h 30 pour les anciens et juniors

Dimanche après midi :

de 13 h a 15 h pour le CLM par équipe

Dossards des écoles de vélo :

Vendredi : de 15 h a 19 h

Samedi matin : de 7 h a 9 h 00



PROGRAMME

Championnat National à Saint Chinian et Prades sur Vernazobres

Vendredi 2 juillet:

- 15h00 à 19h00 : Accueil des participants,
remise des dossards et transpondeurs
- 18h30 : Réunion d'information présence obligatoire des comités

Samedi 3 juillet:

- 7h00/18h30 : Remise des dossards, transpondeurs
Fermeture des dossards 30 min avant le début de chaque épreuve
- 8h15 inauguration du National des épreuves du samedi
- 8h30 : Vétérans 75,750km 5Tours
- 8h35 : Supers Vétérans 75,750km 5Tours
- 9h00 : École de vélo Réunion des responsables
- 10h00 : Contrôle développement école de vélo
- 11h00 : École de vélo sprint esplanade de la Mairie de Saint Chinian
- 14h00 : École de vélo (Jeux) Suivi d'un goûter
- 14h00 : Seniors 90,900 km 6 Tours
- 14h05 : Espoirs 90,900 km 6 Tours
- 14h10: Féminines 60,600 km 4 Tours
- 18h00 : Réception des podiums de la journée Maire Saint Chinian

Dimanche 4 juillet:

- 7h00/15h00 : Remise des dossards, transpondeurs
Fermeture des dossards 30 min avant le début de chaque épreuve
- 7h50 : inauguration du National des épreuves du Dimanche
- 8h00 : CLM individuel 15 km 1 Tour
- 10h00 : École de vélo (route) avec arrivée sur la ligne (moustique, pupille, poussin et benjamin) et 1er critérium des Pucerons
- 11h00 : Cadets 61,360 km 7 Tours / Cadettes 52,620 km 6 Tours
- 11h05 : Minimes G 52,620 km 5 Tours/ Minimes F 35,080 km 4 Tours
- 13h30: Juniors 70,160 km 8 Tours
- 13h35: Anciens 61,340 km 7 Tours
- 16h00 : Critérium du CLM par Équipe 30 km 2 Tours
- 18h00 : Réception finale et podiums de la journée Mairie de Prades sur Vernazobres

remise des transpondeurs contre un chèque de 70€

PARCOURS DU SAMEDI

SUPER-VETERAN & VETERAN
FEMININES
ESPOIR & SENIOR



Distance : 15,15km
Dénivelé: 235m

PARCOURS DU DIMANCHE

MINIME G / F & CADET / CADETTTE

ANCIEN & JUNIOR



Distance : 8,77km
Dénivelé: 66m

PARCOURS DU DIMANCHE

C L M INDIVIDUEL

C L M PAR EQUIPE



Distance : 14,97 km
Dénivelé: 90 m



PARCOURS DES ECOLES DE VELO



3,3 KM
35 m de dénivelé

JEUX ET SPRINT
ESPLANADE DE LA MAIRIE DE SAINT CHINIAN
LES PARCOURS DES ÉCOLES DE VÉLO ROUTE
MAIRIE de PRADES SUR VERNAZOBRES

Pucerons 0,050 m
Moustiques 0,800 m
Poussins 1 tour 3,3 km
Pupilles 2 tours 6,6 km
Benjamins 3 tours 9,9 km

HÉBERGEMENT
Hotels & Campings

Office du Tourisme

<https://www.tourismecanaldumidi.fr/>

Listes des hotels

LE PRESOIR 300 route de Saint Pons - 34360 Saint-Chinian 04 67 38 18 60
Courriel : hotelrestaurantlepressoir34@gmail.com / hotel-le-pressoir.com

LE RELAIS BLEU 19 Cours Belfort - 34310 Capestang 04 67 93 31 26 Courriel : relais.bleu@orange.fr /
www.hotel-restaurant-capestantq.fr

LAS CIGALAS 28 Boulevard Gambetta - 34420 Villeneuve les béziers 04 67 39 45 28 Courriel : info@lascigalas.com / www.lascigalas.com

Listes des campings

CAMPING LES TERRASSES 555, route de Saint-Pons Saint-Chinian 04 67 25 35 06
06 12 90 14 55 Courriel : campinglesterrasses@outlook.fr / www.camping-lesterrasses.com

CAMPANG DE TOUNEL Rue Georges Brassens - 34310 Capestang 04 67 49 85 95
06 07 97 52 09 Courriel : guylene.romero@ville-capestantq.fr / www.capestantq.fr/fr/tourisme/le-camping

CAMPING DE LA PLAGE Rue des Fleurs - 34460 Cessenon sur Orb 04 67 89 53 29 Courriel : laplagedelorb@gmail.com

CAMPING LES PEUPLIERS 7 Promenade de l'ancien stade - 34440 Colombiers 04 67 37 05 26 Courriel : contact@camping-colombiers.com / www.camping-colombiers.com

HOTELS :

LE PRESOIR 300 route de Saint Pons - 34360 Saint-Chinian 04 67 38 18 60 Courriel : hotelrestaurantlepressoir34@gmail.com / hotel-le-pressoir.com

LE RELAIS BLEU 19 Cours Belfort - 34310 Capestang 04 67 93 31 26 Courriel : relais.bleu@orange.fr /
www.hotel-restaurant-capestantq.fr

LAS CIGALAS 28 Boulevard Gambetta - 34420 Villeneuve les béziers 04 67 39 45 28 Courriel : info@lascigalas.com / www.lascigalas.com

HÉBERGEMENT
Gîtes & Maisons d' hôtes

GITES DE GROUPE :

Eveil et Partage 3 rue de Coulmiers 34620 puisserguier
04 30 17 51 49 / 0628040319 Courriel : eveiletpartage@sfr.fr / www.eveiletpartage.com

Centre de vacances MALIBERT
Malibert - 34360 Babeau-Bouldoux 04 67 40 73 05
Courriel : contact@adpep34.org / Site Internet : www.pep34vacances.com/centre-malibert/

Village CASTIGNO rue des Ecoles - 34360 Assignan 04 67 24 26 41

Courriel : village@chateaucastigno.com / villagecastigno.com/

Hameau de CAUDURO
Hameau de Cauduro - 34360 Babeau-Bouldoux 04 67 97 14 09 / 06 03 36 53 95

Courriel : p.devisme@aol.fr / hameaudecauduro.com

LO CASTEL 9 Place Gabriel Péri - 34310 Capestang 04 67 37 51 23 / 07 87 75 08 99

Courriel : gite@locastel-capestan.fr / locastel-capestan.fr/gite-de-groupe-locastel.html

Camping et Gites SOLEIL Rue des Erables - 34370 Creissan 06 08 41 61 18

Courriel : camping.et.gites.du.soleil@orange.fr / creissan.com/LogivertsDuSoleil

MAISON D'HÔTE :

AU MOULIN DU MARTINET 6, le martinet - 34360 Saint-Chinian 04 48 17 07 90
06 28 91 04 41 Courriel : aumoulindumartinet@gmail.com / aumoulindumartinet.eatbu.com/

MAISON DU PARC 5 rue du Canal de l'Abbé - 34360 Saint-Chinian 04 67 89 34 88
06 86 82 45 38 Courriel : info@maisonduparc.com / www.maisonduparc.com

DOMAINE BORDES Hameau de Tudery - 34360 Saint-Chinian 06 66 60 85 10
06 66 61 88 28 Courriel : p.bordes@wanadoo.fr

LA SOUCHE Hameau de Castelbouze - 34360 Saint-Chinian 04 67 25 90 42

Courriel : info@lasouche.com / www.lasouche.com

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME 2022

VENDREDI 1 SAMEDI 2 DIMANCHE 3 JUILLET À Saint Chinian & Prades sur Vernazobres

RESTAURATION - RÉSERVATIONS

COMITÉ :

RESPONSABLE :

NOMPrénom

Adresse

Tél. domicile : Tél. travail :

e-mail:

MENUS

VENDREDI SOIR	SAMEDI MIDI	SAMEDI SOIR <i>Repas festif</i>	DIMANCHE MIDI	DIMANCHE SOIR
Moule frite ou pâte fruit en dessert	Jardinière de légume Poulet basquaise Dessert Café Menu enfant Nu Gets frites Dessert Boisson	Crudité Pâte saucisse Dessert Café Boisson Menu enfant Frite saucisse Dessert Boisson	Salade de tomate Jambon braisé Fromage Tarte Café	apéritif dînatoire Avec concert sur la place de Prades sur Vernazobre

Vendredi 1 juillet 2022

Soir 19h00 à 20h30 Nombre [.....] x 12 euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 10 euros :

Samedi 2 juillet 2022

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 15 euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 10 euros :

Soir 20h00 Nombre [.....] x 15 euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 10 euros :

Dimanche 3 juillet 2022

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 15 euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 10 euros :

Soir 20h00 Nombre [.....] TARIF SUR PLACE SUIVANT

CONSOMATION

Bouteille de vin rouge Souvenir du national à 7 euros en près commande Nombre [.....] x 7 euros :

Total Général repas et Bouteilles de vin:

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRE

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être **accompagnées du chèque de règlement** établi à l'ordre de: BMC BEZIERS

A retourner avant le **15 JUIN 2022**

à : Madame Muriel LOPEZ

478 rue PUIVERT 34500 BEZIERS

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.
Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 01 avril 2022 et répartis dans les catégories d'âges suivants :

- Minimes (F/G)	né(e) s en 2008 et 2009	- Vétérans	nés entre 1973 et 1982
- Cadet (te) s	né(e) s en 2006 et 2007	- Super Vétérans	nés entre 1963 et 1972
- Juniors	nés en 2004 et 2005	- Anciens	nés en 1962 et avant
- Espoirs	nés entre 2000 et 2003	- Féminines	nées en 2005 et avant
- Seniors	nés entre 1983 et 1999		de juniors à anciennes)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âges**. Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours**.

* -Chaque coureur multi-licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T., huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours**, dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2022 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison 2021 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2022

* - De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le **1 juin 2022 inclus**,
(Date et heure de l'envoi de l'email faisant foi).

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur, accompagné du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre-la-montre et de cyclo-cross.
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 13 heures même pour les locaux.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.
Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	= 40km	* Seniors	= 100km
* Minimes Féminines	= 30km	* Vétérans	= 80km
* Cadets	= 60km	* Super Vétérans	= 70km
* Cadettes	= 40km	* Anciens	= 60km
* Juniors	= 80km	* Féminines	= 60km
* Espoirs	= 90km		

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappées, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion fédéral, les trois premiers une médaille fédérale.

En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenues, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "champion fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve.

Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Echauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Règlement du Critérium National F.S.G.T. 2022 Contre la Montre Individuel

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 1^{er} avril 2022.

- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super vétérans
- Anciens
- Féminines (d'espoirs à seniors)

- **Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.** (homme ou femme) devra justifier sa participation à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

- **Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2022 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2021 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2022.

* **-De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

Chaque Comité départemental peut engager le nombre de coureurs qu'il désire.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FÉDÉRATION **AVANT LE 1ER JUIN 2022.**

(Date et heure de l'envoi email faisant foi).

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur devra revêtir un maillot de club ou de comité.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur les concurrents sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements (soit le 31 mai).

- Départ toutes les minutes jusqu'à 60 participants, au delà de 60 participants, départ toutes les 30 secondes.
- L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les concurrents doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Les voitures suiveuses ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours.

Changement de vélo interdit.

Récompenses fédérales :

Les vainqueurs de chaque catégorie d'âge se verront remettre la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie d'âge recevront une médaille. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification du coureur.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Règlement du Critérium National F.S.G.T. 2022 Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence à été validée avant le 1 avril 2022.
Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super Vétérans
- Anciens
- Féminines : de junior a senior. (l'équipe peut être composée de plusieurs comités)

- **Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.** (homme ou femme) devra justifier sa participation à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

- **Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

Présentation des deux licences pour les multi licenciés.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2022 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2021 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2022.

* **-De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **Voir le règlement national Article 15**

Chaque Comité départemental peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire.
Le nombre maximum d'équipes admises au départ est de 25 (vingt cinq).

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FEDERATION AVANT LE 1 JUIN 2022.
(Date et heure de l'envoi email faisant foi).

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Toute équipe n'atteignant pas le nombre minimum de trois coureurs pourra s'engager auprès de la Fédération, qui la complètera avec une autre se trouvant dans le même cas.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le Comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celle qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe.

Les voitures suiveuses sont autorisées, elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales :

Chaque équipier champion se verra remettre un macaron FSGT et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille. En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel)

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être Sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation : Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME

Préambule:

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.
Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

La responsable de l'épreuve est : Sylvie CREUZENET

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 01 avril 2022, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Moustiques né(e) s en 2016 et 2017
- Poussin(e) s né(e) s en 2014 et 2015
- Pupilles né(e) s en 2012 et 2013
- Benjamin(e) s né(e) s en 2010 et 2011

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Moustique Garçon, Moustique Fille, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2022, (cachet de la poste ou date et heure de l'envoi email faisant foi).

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. Pas d'engagements de club.

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les poussins et Pupilles, et de 6,40 m pour les Benjamins. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Jeux d'adresse <ul style="list-style-type: none">• 1 parcours pour les Moustiques et Poussins• 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins	Route pour les trois catégories (course directe) <ul style="list-style-type: none">• 0 km 800 Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 mn• 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 mn• 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 mn• 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 mn
Sprint <ul style="list-style-type: none">• Individuel chronométré Moustiques (60 m maxi)• Individuel chronométré Poussins (60 m maxi)• Individuel chronométré Pupilles et Benjamins (80 mètres maxi)	

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie.
Les départs devront être différés.

Règlement technique

Epreuve d'Adresse :

**Les départs sont différés.
Reconnaissance du parcours.**

1) Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités :

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Sprint :

Epreuve individuelle et chronométrée.

Route :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

Accident - Incident :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline :

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués :

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

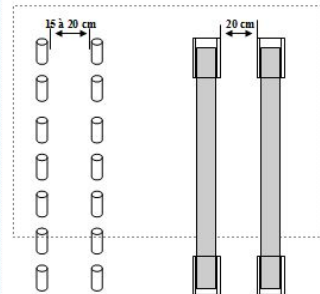
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités
Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



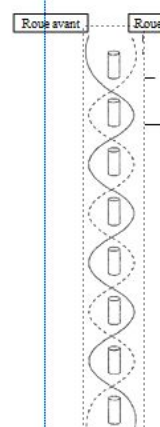
JEUX PUPILLES / BENJAMINS

PASSAGE ETROIT
Jeu n° 2



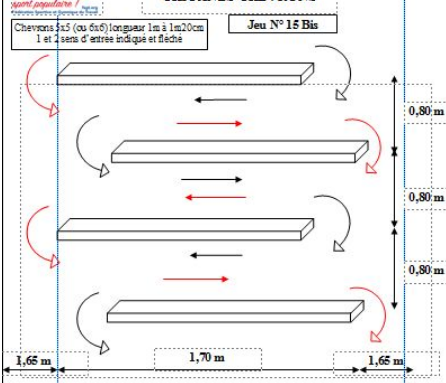
ROUTE	VTT
Pénalités: Litau ou quille tombée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Tout le jeu évité ou sabordé = 50s 30s maximum si jeu effectué	Pénalités: Litau ou quille tombée = 1faute Pied à terre ou chute = 1faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

SLALOM QUILLE SOUS PEDALIER
Jeu N° 12



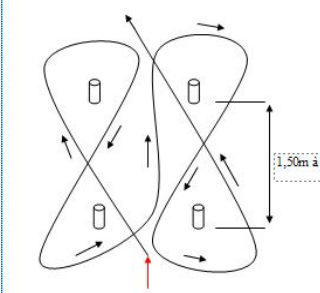
ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 30 s maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

CHICANES CHEVRONS
Jeu N° 15 Bis



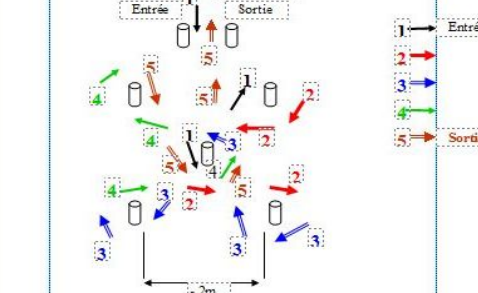
VTT	ROUTE
Pénalités: Chicane déplacée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Chicane déplacée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 30 s maximum si jeu effectué

DOUBLE HUIT
Jeu N° 19 Bis



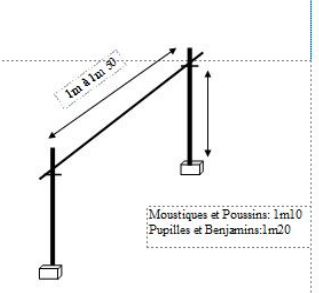
VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 30s

QUATRE HUIT ou LAFLEUR
Jeu N° 19 Ter



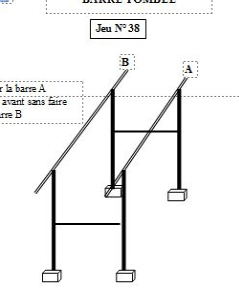
VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 50s

PASSAGE SOUS BARRE
Jeu N° 34



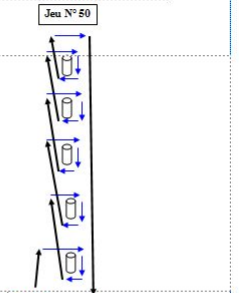
ROUTE	VTT
Pénalités: Barre tombée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: Barre tombée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

BARRE TOMBÉE
Jeu N° 38



ROUTE	VTT
Pénalités: 2 barres tombées = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: 2 barres tombées = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

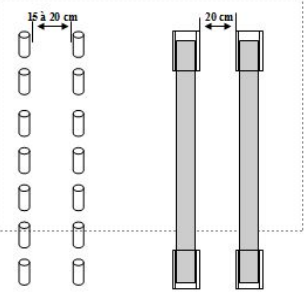
ENROULEUR
Jeu N° 50



ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué


JEUX MOUSTIQUES / POUSSINS

FSGT **PASSAGE ETROIT** Jeu n° 2



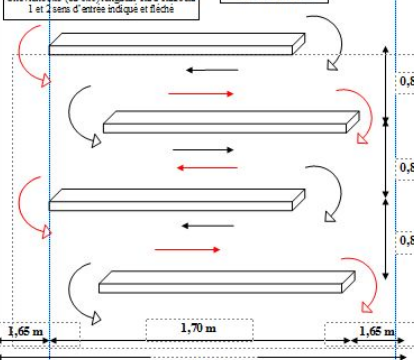
ROUTE	VTT
Pénalités: Litau ou quille tombée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Tout le jeu évité ou sabordé = 50s 30s maximum si jeu effectué	Pénalités: Litau ou quille tombée = 1faute Pied à terre ou chute = 1faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

FSGT **SLALOM SIMPLE** Jeu N° 4



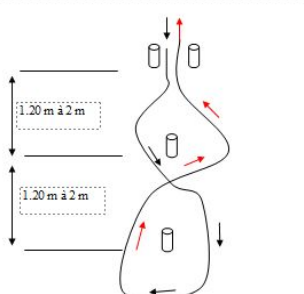
ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 30 s maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

FSGT **CHICANES CHEVRONS** Jeu N° 15 Bis



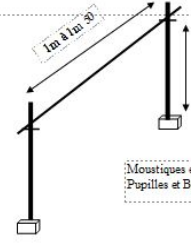
VTT	ROUTE
Pénalités: Chicane déplacée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Chicane déplacée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 30 s maximum si jeu effectué

FSGT **SIMPLE HUIT** Jeu N° 17 Bis



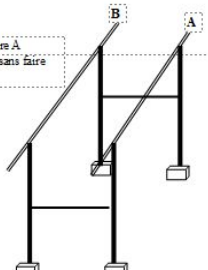
VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 50s

FSGT **PASSAGE SOUS BARRE** Jeu N° 34



ROUTE	VTT
Pénalités: Barre tombée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: Barre tombée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

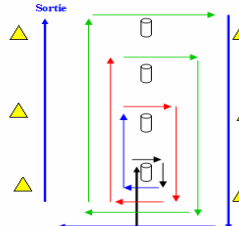
FSGT **BARRE TOMBEE** Jeu N° 38



Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B

ROUTE	VTT
Pénalités: 2 barres tombées = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: 2 barres tombées = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

FSGT **NAVETTE** Jeu N° 49



ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

Règlement du 1^{er} Critérium Draisienne Du National F.S.G.T. Des Écoles de Vélo 2022

Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux et de la responsable des épreuves.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la **licence découverte** a été validée avant le 01 juin 2022, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- Pucerons G / F né(e) s en 2018
- Pucerons G / F né(e) s en 2019

Ce Critérium se disputera en INDIVIDUEL et n'est pas limité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2022

(Date et heure de l'envoi email faisant foi).

Tarif d'engagement : Gratuit

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. **Pas d'engagements de club.**

Matériel :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route.

Samedi
Jeux d'adresse
- 3 parcours

Dimanche
Route (course direct sprint)
- 50 mètres Max

Épreuve d'adresse :

1) Principe : Épreuve individuelle et chronométrée.

Pas de pénalités.

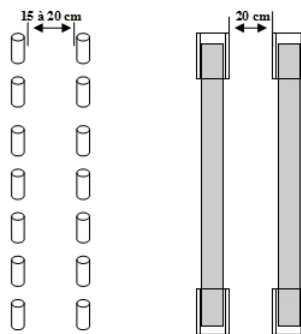
Le temps total réalisé déterminera la place sur la ligne de départ du dimanche.

- Jeux n° 2 bis : passage étroit courbe modifié (écart mini 50 cm et rayon 1,20 m)



PASSAGE ETROIT

Jeu n° 2



ROUTE

Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Tout le jeu évité ou sabordé = 50 s

30s maximum si jeu effectué

VIT

Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

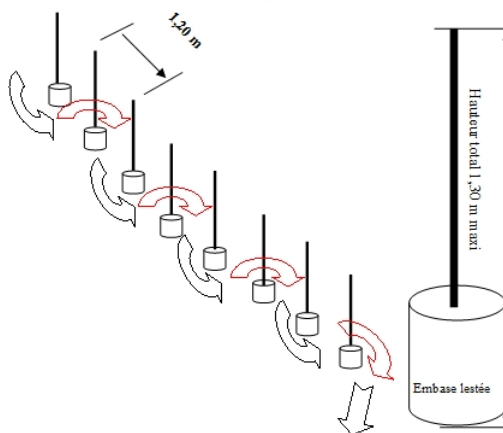
6 fautes maximum si jeu effectué

- Jeux n° 9: slalom piquets (écart 1,20 m)



SLALOM PIQUETS

Jeu n° 9



VIT

Pénalités:

Piquet tombé ou évité = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

ROUTE

Pénalités:

Piquet tombé ou évité = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

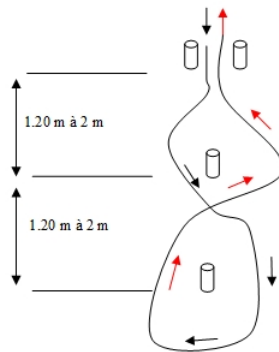
30 s maximum si jeu effectué

- Jeux n° 17 bis : simple huit (écart 1,20 à 2 m)



SIMPLE HUIT

Jeu N° 17 Bis



VTT

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
 Pied à terre ou chute = 1 faute
 Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes
 Jeu refusé ou évité = 10 fautes

ROUTE

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 5s
 Pied à terre ou chute = 5s
 Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s
 Jeu refusé ou évité = 30s

2) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:

- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les participants et les responsables de chaque équipe. Reconnaissance à pied.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment là.

Route :

Épreuve en groupe et par catégorie d'âge garçons/filles sans partie neutralisée.

Récompense :

Une médaille à tous les participants et friandises.
 Le samedi après l'épreuve d'adresse il sera servi un goûter.

Discipline :

Tout(e) participant (e) engagé (e) sera soumis au respect du règlement du Critérium.
 Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.
 Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo.
 Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par le classement de l'épreuve route.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activit és Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**

